

# SÉANCE DU 29 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

## **PRÉSENTS :**

Mmes. ANTOINE Michèle, DUBOIS Véronique  
Mrs. BRIAIS Denis, GILET Clément, LEMAITRE Yves, MASTROLIA Francis, OLIVEIRA Paulo, RÉMOND Bruno.

## **POUVOIRS :**

Mr GRANDAY Alexandre à Mr RÉMOND Bruno

## **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme TANNÉ Chantal  
Mr CARDENNE Marc

## **SECRÉTAIRE :**

Mr. GILET Clément

## **INTERCOMMUNALITÉ**

Le schéma départemental de coopération intercommunal publié en octobre 2015 ne convenait pas aux communes d'Andrezel, Champeaux et Saint-Méry car les communes étaient rattachées aux Communautés de Communes de Vallée et châteaux et des Gués de l'Yerre. Les trois communes ont fait les démarches pour passer en commission CDCI en préparant un amendement et modifier leur adhésion afin de se rapprocher de la Brie Nangissienne.

En commission de la CDCI du 21 mars 2016, leur amendement a été rejeté. Ce qui a pour conséquence, qu'aujourd'hui, Andrezel, Champeaux et Saint-Méry doivent être rattachés à une grande intercommunalité qui s'étend de Machaux à Grisy-Suisnes.

Les 3 villages vont actionner les derniers recours en leur pouvoir mais sans grand espoir.

Le Maire remercie le sénateur Michel BILLOUT, le député Guy GEOFFROY, le président de la CCBC Christian CIBIER et le président de la CBN Gilbert LECONTE pour leur soutien.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA M14**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2015 de la M14, qui laisse apparaître :

- En section de fonctionnement un excédent de **120 246.80 €**
- En section d'investissement un déficit de **6 394.02 €**

### **COMPTE DE GESTION 2015 DE LA M14**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2015 de la M14, présenté par Monsieur le Maire.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 DE LA M14**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 de la M14, constatant que ledit compte administratif fait apparaître :

- En section de fonctionnement un excédent de **120 246.80 €**  
Décide l'affectation en section de fonctionnement reporté de **113 852.78 €**
- En section d'investissement un déficit de **6 394.02 €**  
Décide l'affectation en section d'investissement de **6 394.02 €** pour combler le déficit

### **BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA M14**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 de la M14 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : **327 152.78 €**
- Section d'investissement : **29 394.02 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2016 de la M14.

### **SUBVENTIONS 2016 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2016 :

-Andrezélienne	1 000 €
-Maire ruraux 77	95 €
-CAL Champeaux	300 €
-ADIL 77	33 €
-La Croix Rouge	100 €
-La Récré des 3 Villages	400 €
-Sida	75 €
-Handicapés	75 €
-Cancer	105 €
-Sclérose en plaques	200 €
-Aqui'brie	10 €
-Amicale des Maires canton	77.50 €
-UM77	72.75 €
-AMIF	28.15 €

## **TAUX EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNÉE 2016 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de n'appliquer aucune augmentation sur les taux en matière de contributions directes pour l'année 2016, soit :

-Taxe d'habitation	16.74%
-Taxe foncière bâti	13.74%
-Taxe foncière non bâti	45.38%
-CFE (taxe professionnelle)	19.33%

## **SDESM**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au contrat de maintenance de l'éclairage public de 2016 à 2020 au SDESM.

## **INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des investissements pour l'année 2016 :

- Renouvellement du contrat avec notre prestataire JVS (service administratif) pour 3 ans
- Achat d'une petite tondeuse et d'une auto laveuse (service technique)
- Possibilité suivant le budget de la CCBC, de faire la bibliothèque dans la grange à côté de la mairie

## **ASSAINISSEMENT**

L'étude sur l'assainissement du bourg de la commune est consultable en mairie.

Approximativement, le coût pour rester au non collectif en se mettant aux normes s'élèverait à 1,2 millions d'euros alors que le passage au collectif coûterait 1.6 millions d'euros.

Pour la suite de cette étude, le conseil municipal attend de savoir vers quelle communauté de communes, Andrezel sera définitivement rattaché.

## **RPI**

Le Maire avise le conseil municipal que le conseil départemental augmente le tarif de la carte de bus scolaire pour l'année 2016, soit un passage de 12 € à 100 € par enfant pour une année.

## **MAIRIE**

Le Maire informe le conseil municipal que les agents communaux seront en formation obligatoire les semaines 13 et 14.

## **FÊTE FORAINE**

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'installation d'un manège pour enfant lors de la fête foraine, le week-end du 25 juin 2016.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.*

